

Conditions d'épandage

- ◆ Cours d'eau
Engrais de type III interdit à moins de 2 mètres, à moins de 5 mètres pour les cours d'eau BCAE
Engrais de type I et II interdit à moins de 35 mètres, réduit à 10 mètres si couverture végétale sans intrant de 10 mètres en bordure du cours d'eau sauf pour les exploitations relevant du RSD (maintien à 35 mètres)
- ◆ Autres conditions d'épandage

	Type I Fumier compact non susceptibles d'écoulement, , composts d'effluents d'élevage, autres produits organiques visant à prévenir l'érosion	Autres produits de type I	Type II	Type III
Sol détrempe	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Sol inondé	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Sol enneigé	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Sol gelé (en masse ou en surface)	Autorisé	Interdit	Interdit	Interdit

- ◆ Sol en pente : interdit à moins de 100 m d'un cours d'eau si pente supérieure à 10% pour les lisiers, à 15% pour les fumiers. Possibilité de ramener à 5 mètres (sous réserve des règles cours d'eau) si présence en bord de cours d'eau d'une bande enherbée ou boisée ou pérenne continue et non fertilisée